

## Non au séparatisme républicain !

Article rédigé par *Constance Prazel*, le 12 février 2021

Le trop fameux et pathétique projet de loi « confortant le respect des principes de la République » n'en finit pas de révéler chaque jour un peu plus son vrai visage. Ce qui devait être le fer de lance d'une politique tant attendue et enfin ferme de réponse à l'islam conquérant est définitivement en train de se muer en une arme de guerre contre nos libertés et nos convictions les plus intimes.

Pouvons-nous en être surpris ? Non, bien sûr. Il fallait être bien naïf pour imaginer que, par une sorte de miracle, **nos élites corrompues et habituées depuis des années à tous les accommodements et à tous les renoncements à l'égard de l'islam**, feraient tout d'un coup le choix de la fermeté et de la défense de notre civilisation. Mais le fruit de leurs élucubrations dépasse indéniablement tout ce que nous pouvions redouter. Il est impressionnant de réaliser que la décapitation de Samuel Paty ou le martyr de Nice ait pu donner naissance à une loi qui non contente de manquer son objet, à savoir lutter contre les ravages de l'islam et le séparatisme, entérine **de profondes et graves divisions au sein de notre société**.

Les discussions autour du projet de loi révèlent une multitude de tiroirs qui renferment nombre de surprises toutes aussi dangereuses les unes que les autres.

Le projet macronien prévoit la remise en cause du statut des associations culturelles, longuement négocié à la suite de la loi de 1905. Elles seront désormais soumises à un renouvellement renégocié tous les cinq ans. Elles devront également se conformer à un « contrat d'engagement républicain », dont nous savons qu'il prônera des valeurs contraires à la foi, en particulier sur les questions d'identité sexuelle et de morale : **une nouvelle constitution civile du clergé**. Derrière ces dispositions, une vision gravissime de la place de la religion, car la loi, dans l'esprit de ses concepteurs, nie l'existence même d'un ordre supérieur à l'ordre de l'Etat : **c'est Antigone qu'on assassine**.

Plus largement, au-delà des seules associations culturelles, la loi prévoit une remise en cause des déductions fiscales jusque là accordées aux associations d'intérêt général, en prévoyant qu'elles doivent se conformer aux « valeurs de la République ». **Il s'agit ni plus ni moins d'instaurer un contrôle idéologique sur les associations**. Toutes nos structures attachées à un discours alternatif de vérité sur notre identité, sur la morale ou sur la vie, soyons lucides, seront les premières à en faire les frais. A la faveur des amendements a par exemple ressurgi spécifiquement la question du délit d'entrave à l'avortement, faisant de ce dernier un principe « républicain » à défendre avec un soin particulier.

Il ne faut pas non plus oublier la terrible offensive contenue dans la loi contre l'instruction en famille, l'école à la maison. La liberté éducative, pourtant garantie par notre constitution, est profondément attaquée, en étant soumise à un régime d'autorisation, et non plus à un régime de déclaration, stigmatisant les milliers de familles qui ont fait le choix libre d'éduquer leurs enfants comme elles le souhaitent pour le bien de leur enfant, et non en fonction des canons uniformes du régime. Une disposition d'une inutilité totale : il faut marteler et rappeler sans fin que tous les terroristes qui ont agi sur notre sol ces dernières années et qui ont fait leur scolarité en France fréquentaient des écoles publiques « de la République », qui a été bien incapable de les empêcher de passer à l'acte.

Que penser, enfin, du grotesque amendement du député El Guerrab, bien connu pour asséner des coups de casque de moto à ses contradicteurs, mais qui veut obliger les chaînes de télévision, par exemple, à faire défiler un bandeau pour rappeler quand un journaliste (il aurait aussi bien pu écrire : Eric Zemmour, c'eût été plus clair) a fait l'objet d'une condamnation pour « incitation à la haine » ?

Bref : **le projet devient un véritable fourre-tout, fait flèche de tout bois pour pouvoir attaquer toute forme de dissidence politique**. Et dans ce bazar liberticide, on cherchera en vain, en revanche, de véritables réponses à l'islamisation galopante de notre pays. L'amendement prévoyant d'interdire le voile pour les fillettes a été rejeté, rien n'est pensé pour contrecarrer la montée galopante des revendications communautaristes dans la fonction publique comme dans les entreprises privées. Les mosquées salafistes ne

seront pas fermées, les clandestins ne seront pas expulsés. Nous le savons : **sans volonté politique, la nouvelle loi ne changera pas la donne, et les assassins qui prolifèrent sur le sol de notre pays, les militants d'un ordre politico-religieux qui le défigurent, ne seront pas inquiétés.**

Nous entrons véritablement dans une phase de pré-campagne présidentielle. Les discussions en cours nous invitent à nous poser sérieusement et profondément la question du choix politique et civilisationnel que nous voulons faire à cette occasion : voulons-nous d'une nouvelle présidence qui lutte contre l'islamisme, ou qui permette au séparatisme musulman de prospérer, tout en instituant un séparatisme « républicain » contre ses ennemis idéologiques ?

**Constance Prazel**